

[Text]

Just by way of summary, then, in terms of the agreement itself, in broad measure the energy provisions of the Canada-U.S. Free Trade Agreement are preserved, but Mexico has basically opted out. The phrase I use in my essay is that, to some extent, Mexico is a distinct society in terms of energy, within the context of the agreement.

Let me make some comments now on the assessment of the energy component in the NAFTA. The significance, even for Canada and the U.S., is more long term. That is simply because, with deregulation on both sides of the border, to some extent the free trade agreement, as it presently exists, is superfluous — and for that matter, the NAFTA is also superfluous in the short run, because we virtually have free trade, even in the absence of any agreement. We have seen the exclusion for Mexico on certain important provisions. They own all of the resources and they have exclusive involvement in the vast majority of the energy activities. I do not think too much should be made of their ownership of the resources; after all, here in Canada, the provinces own the resources. Therefore that is not a big sticking point, I think, in terms of the agreement.

There is a slight nibbling away at the edges in the case of some of the Mexican trade in natural gas and some of the trade in electricity. There is provision for private parties to make contracts, but again, they have to be approved by the Mexican government. It is not a hands-off situation, by any means.

There is a specific and interesting phrase in the agreement itself that obviously refers to the fact that the agreement is supposed to evolve over time. In other words, this particular and special treatment for the Mexican energy sector is not seen as being cast in stone, and I think it is over the long run that one would see, perhaps, some relaxation of provisions and see some more investment by, or provision for, investment across borders in the Mexican energy sector. That may be provoked in any event, because the Mexican authorities are intending to embark on a very large program of investment — 15 to 20 billion dollars — and to do that, they will need foreign input of capital, equipment and services. That may take place irrespective of NAFTA, and in that sense there has already been some relaxation of the rules for participating in Mexico. Those things predate the NAFTA.

My guess is that, over the balance of this decade, the NAFTA will not have much impact on the energy flows among the three nations. Over the longer term, however, there might be some interesting developments. I think initially we will see more United States gas, and even Canadian gas, moving to Mexico; Canadian gas may flow to Mexico partly by displacement. If the agreement is carried forward, it may be

[Traduction]

En résumé, donc, pour ce qui est de l'accord lui-même, les dispositions de l'accord de libre-échange Canada-États-Unis en matière d'énergie sont préservées, mais on peut dire que le Mexique n'y est pas astreint. Pour reprendre les termes que j'emploie dans mon texte, le Mexique est, dans une certaine mesure, reconnu dans l'accord comme une société distincte sur le plan de l'énergie.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur l'évaluation du volet énergie de l'ALÉNA. Même pour le Canada et les États-Unis, c'est plutôt à long terme que ces dispositions sont importantes. Tout simplement parce que, avec la déréglementation des deux côtés de la frontière, l'accord de libre-échange en vigueur actuellement est dans une certaine mesure superflu — et d'ailleurs, l'ALÉNA est également superflu à court terme, puisque le libre-échange existe pratiquement déjà, même sans accord. Nous avons vu que le Mexique était exclu de certaines dispositions importantes. Les ressources sont la propriété de l'État et celui-ci a l'exclusivité dans la grande majorité des activités relatives à l'énergie. Il ne faut pas faire trop de cas de cette propriété des ressources; après tout, ici au Canada, les ressources appartiennent aux provinces. Cela ne me semble donc pas un écueil majeur dans l'accord.

Il y a de petites percées sur les bords dans le cas de certains échanges de gaz naturel et d'électricité au Mexique. Il est possible à des parties privées de conclure des contrats mais ceux-ci doivent encore une fois être approuvés par le gouvernement mexicain. C'est loin de se faire librement.

L'accord lui-même contient un passage précis et intéressant montrant clairement qu'il est censé évoluer avec le temps. Autrement dit, ce traitement spécial et particulier du secteur énergétique mexicain n'est pas considéré comme immuable et je crois que c'est à long terme que l'on verra peut-être un certain assouplissement des dispositions et un accroissement des investissements étrangers dans le secteur énergétique mexicain, ou de nouvelles dispositions à ce sujet. Cela peut de toute façon être provoqué parce que les autorités mexicaines ont l'intention de lancer un très vaste programme d'investissement — de 15 à 20 milliards de dollars et elles auront besoin pour cela de capitaux, de matériel et de services étrangers. Cela peut se faire indépendamment de l'ALÉNA et dans ce sens, il y a déjà eu un assouplissement des règles sur la participation au Mexique. Tout cela est antérieur à l'ALÉNA.

D'après moi, durant les dernières années de cette décennie, l'ALÉNA n'aura pas beaucoup d'influence sur les flux énergétiques entre les trois pays. À long terme, cependant, l'évolution pourrait être intéressante. Je crois qu'au départ, nous verrons une augmentation du gaz américain et même du gaz canadien allant vers le Mexique; c'est peut-être à la suite d'un déplacement que le gaz canadien ira vers le Mexique. Si